

VILLE de ROYAN

Réunion du 29 Août 1961

OBJET :

FOURNITURES SCOLAIRES  
Marché LABEYRIE

61.000

Le vingt neuf Août 1961, à dix huit heures  
le Conseil Municipal de ROYAN s'est réuni, en séance ordinaire, au  
lieu ordinaire de ses réunions, à la Mairie sous la présidence de  
M. MEYER, Maire d'après convocations faites le  
22 Août 1961.

Etaient présentés MM. MEYER, MATRAS, ROCHEDEREUX, BRENUSSEAU  
LANOUE, MOUCHOT, GUILLAUD, MONGRAND, LAMOUCHE, FLAHAUT, MAS-  
SE, ETCHEBER, FONTANILLE, BERLAND, REIX, NARTEAU, GALLAND  
Dr GACHET, M. BUJARD

Représentés :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en  
exercice, il a été, conformément à l'article 51 de la loi du 5 Avril  
procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein  
du Conseil.

M. ETCHEBER ayant obtenu l'unanimité des suffrages  
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. le Président ouvre la séance

A la suite de l'appel d'offres concernant la fourni-  
ture des livres et des fournitures scolaires pour les éco-  
les primaires, la Librairie " LA FONTAINE ", Mme LABEYRIE  
a été la moins disante et les commandes ont été effectuées.

Il y a lieu d'autoriser M. le Maire à signer un  
marché de 35.000 NF ( trente cinq mille nouveaux frs ) en  
vue de permettre le règlement des livraisons.

Le Conseil Municipal

VU les appels d'offres auxquels il a été procédé en vue  
de la livraison des fournitures scolaires gratuites aux  
enfants des écoles primaires

CONSIDERANT que Mme LABEYRIE, Librairie " La Fontaine "  
rue Font de Cherves à ROYAN, a fait les plus forts ra-  
bais ,

décide

- d'autoriser M. le Maire à signer un marché limité à  
35.000 NF ( trente cinq mille NF ) avec Madame LABEYRIE

- que la dépense sera mandatée sur le chapitre " Fournitures scolaires gratuites aux enfants des écoles primaires".

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jours et mois que dessus

Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué



APPROUVE  
ROCHEFORT SUR MER, le 10 Nov. 1961  
Le Sous Préfet : Illisible.

POUR COPIE CONFORME

ROYAN, le 15 Novembre 1961

Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,



ENTRE : M. Hubert MEYER, Maire de la Ville de ROYAN, commandeur de la Légion d'Honneur

Autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 29 Août 1961

d'une part

ET : Madame LABEYRIE-BOULERNE, propriétaire de la Librairie " LA FONTAINE " Place Font de Cherves à ROYAN

d'autre part

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE I

Madame LABEYRIE-BOULERNE s'engage à fournir, suivant la demande qui lui sera faite par la Ville de ROYAN des fournitures destinées aux écoles primaires de la ville aux prix unitaires suivants :

Ardoises cadre bois à	0,70	NF
Cahiers brouillon 100 pages	0,25	
Cahiers Gallia 12 feuilles à	0,23	
" " 8 feuilles à	0,17	
" " 24 feuilles à	0,48	
" " double ligne à	0,18	
" dessin in quarto raisin à	0,34	
" dessin in quarto raisin couronne	0,13	
" dessin in quarto raisin quadrillés	0,14	
Gammes kermesse	0,055	
Douglas décimètres	0,11	
Protège cahiers 4 rabats	0,11	
" " nylon	0,24	
B uvards	0,05	
Boites plumes Henry	5,20	
Boites plumes Sergent Major	4,30	
Crayons écoliers vernis rouge à	0,08	
Crayons couleurs assortis	0,12	
règles	0,06	
Porte Plumes ordinaires	0,05	
" double pince	0,10	
Pots de colle	1,40	
Ardoises incassables plastique*	1,30	
Ardoises cadres bois	0,70	
Carnets de correspondance SUDEL à	0,12	
Carnets de correspondance SUDEL à	0,36	
Boites de craie blanche JUVENILIA à	1,15	
" " OMNYACOLOR à	1,30	

Boites de craie couleurs	1,75
étui encre violette	0,45
crayons d'ardoise ( la Dz )	1,90
Feuilles dossier	0,25
Porte crayon d'ardoise	0,13
Feuilles de dessin CANSON	0,40
Cahiers de Musique à 0,50 etc...	0,50

A tous ces prix s'ajoutent la taxe locale et le C.A. à 2,8 %.

Les livres scolaires seront fournis avec un rabais de 20 %

**ARTICLE 2** - Le montant du marché est limité à la somme de 35.000 NF ( trente cinq mille nouveaux francs ) mais ne constitue pas, pour la ville, une obligation de commande jusqu'à cette somme.

**ARTICLE 3** - Mme LABEYRIE-BOULERNE affirme, sous peine de résiliation de plein droit du présent marché, ou de sa mise en régie, à ses torts exclusifs, qu'elle ne tombe pas sous le coup de l'interdiction de l'article 50 de la loi du 14 Avril 1952.

**ARTICLE 4** - Le présent marché sera exempt des formalités d'enregistrement conformément au décret 54.318 du 30.12.1954, J.O. du 1er Janvier 1955.

Mairie de ROYAN, le 6 Novembre 1961

Le Fournisseur,

Pour le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Labeyrie*



APPROUVE  
ROCHEFORT S/MER le 10 Nov. 1961  
Le Sous-Préfet  
Illisible.

POUR COPIE CONFORME  
ROYAN, le 15 Novembre 1961  
Pr le Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Labeyrie*